



Avec les personnels des EHPADs et des services de maintien à domicile le 15 mars 2018 !

En 2003, la canicule faisait éclater au grand jour la grande misère de la prise en charge des personnes âgées en perte d'autonomie dans notre pays, les carences en personnel dans les maisons de retraite, l'insuffisance de formation et de qualification des professionnels, le manque de moyens et les conséquences désastreuses en terme humain : des centaines de personnes âgées sur des brancards aux urgences, l'impossibilité pour notre système de santé de faire face à cette crise sanitaire et au bout 15 000 morts.

Aujourd'hui, 15 ans après, les personnels des EHPADs se mobilisent depuis des mois et dénoncent avec force leurs conditions de travail et l'impossibilité qui en résulte de prendre soin des personnes âgées accueillies dans les établissements.

Toilettes à la chaîne, repas expédiés, manque de temps pour tout et surtout pour l'essentiel, la relation et l'écoute. Voilà leur lot quotidien.

Les personnels sont épuisés, les accidents et les arrêts de travail explosent. Il faut courir encore plus et plus pour pallier les dysfonctionnements qui se répètent.

Ces conditions génèrent de la souffrance pour les personnels, les personnes âgées et leurs proches.

Loin de répondre aux problèmes posés, les politiques menées ont accentué les difficultés du secteur public ou non lucratif :

- En ne donnant pas les moyens humains et financiers aux établissements et aux services de maintien à domicile, nécessaires à un accompagnement et des soins de qualité
- En supprimant des lits d'hospitalisation par centaines en gériatrie, avec pour corollaire l'accueil par les EHPADs, sans moyens supplémentaires, de résidents présentant des pathologies multiples et lourdement dépendants ou des retours au domicile insuffisamment sécurisés.

En parallèle, cette situation a favorisé le développement d'un secteur privé commercial non accessible à une majorité et à forte rentabilité pour les actionnaires.

La politique développée aujourd'hui poursuit dans le même sens. Elle met en place une réforme de la tarification qui renforce les contraintes budgétaires sur les établissements.

.../...

.../...

Les Services de maintien à domicile connaissent la même logique d'austérité.

Comme à l'hôpital, le personnel devient la variable budgétaire. On réduit les effectifs au maximum, on rogne sur tous les temps et sur tout, on met en place des organisations de travail dont le seul objectif est de réduire les coûts.

Dans ces conditions, comment l'EHPAD peut-elle être le lieu de vie qui conjugue accompagnement, soins, humanité et citoyenneté pour les personnes âgées en perte d'autonomie ?

Comment accompagner, soigner dans le respect de la personne âgée et de ses désirs ? en établissement comme au domicile.

La Coordination nationale des comités de défense des hôpitaux et maternités de proximité, la Convergence des collectifs de défense et de développement des services publics et le Collectif Notre Santé en Danger apportent leur soutien plein et entier à la journée d'action du 15 mars.

Ils appellent à participer aux initiatives, rassemblements, manifestations.

Ils soutiennent les revendications de l'intersyndicale.

Ils demandent que les moyens humains et financiers soient donnés aux établissements et aux structures de maintien au domicile nécessaires à une prise en charge de qualité dans toutes les dimensions du soin et de l'accompagnement et dans le respect de la personne en perte d'autonomie et de ses désirs.

Ils refusent la marchandisation de ce secteur et appellent au développement de services publics dotés de moyens nécessaires.

Ils revendiquent un financement solidaire à 100% de la perte d'autonomie dans le cadre de la Sécurité sociale.



Le Codef adhérent de la Coordination nationale des comités de défense des hôpitaux et maternités de proximité, s'associe pleinement à cet appel.

Après la grève du 30 janvier, les 50 millions d'euros "lâchés" par Agnès Buzyn, ministre des Solidarités et de la Santé, sont une goutte d'eau dans un océan. La mesure est dérisoire. Cela représente 80 euros par an et par résident pour les Ehpads, alors que les cadeaux fiscaux annuels aux plus riches se montent à des centaines de millions d'euros !

D'autant que d'autres pistes de financement devraient être mises à l'ordre du jour : rétablissement de l'impôt de solidarité sur la fortune. Suppression de la taxe sur les salaires (13,6 % du montant des salaires, comme pour les cliniques et les entreprises privées) ; les salaires représentent 66 % du budget des établissements publics de santé. Cela permettrait de créer 75 000 emplois dans les hôpitaux publics. Ce serait une première étape pour atteindre les 100 000 emplois nécessaires pour tendre vers le ratio d'un soignant pour un résident.

Considérant qu'avec le mouvement du 30 janvier, les choses ont commencé à bouger pour les Ehpads, le Codef recommande de ne rien lâcher.

Rendez-vous donc le jeudi 15 mars sur les différents lieux de manifestations ou de rassemblements prévus sur le bassin montcellien.